

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE TCTBE
DU**

2 mars 2024 - 16h

44 rue Helene Muller Thiais 94320

L'Assemblée générale a été convoquée par mail et se tient sur première convocation.

Membres présents : 22

Membres représentés : 16

Le quorum requis par l'article 24 des statuts est fixé à 1/20^{ème} des membres inscrits pour une assemblée ordinaire (soit 25 membres). 38 membres étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès- verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2023 (ci-joint).
Adopté à l'unanimité.
2. Présentation par le Président du Rapport moral du Comité Directeur (ci-joint).
Après présentation et commentaires, le rapport moral est validé à l'unanimité.
3. Présentation par le Trésorier du Rapport financier et des comptes 2022-2023 (ci-joints).
Après présentation et commentaires, les comptes présentés sont adoptés à l'unanimité.

4. Elections d'un tiers sortant au Comité Directeur

Trois membres du Comité Directeur sont sortants et rééligibles (Messieurs Parent, Tréfault et Pelcerf).

Aucune candidature nouvelle n'est présentée.

Les 3 membres sortants sont réélus à l'unanimité pour 6 ans.

Conformément à l'article 15 des statuts, la prochaine réunion du Comité Directeur procédera à l'élection de son Bureau.

5. Pas de Questions diverses.

L'Assemblée générale est levée à 18h30.

Le Président

Michel Parent

